



Direction
Départementale
de l'Équipement
de l'Isère

Vu, pour être annexé à mon

arrêté du 26 SEP. 2006

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Dominique BLAIS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de l'ISÈRE

Commune de FONTAINE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (RÉVISION)

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *



Zones d'interdictions



**Zones de projet possible
sous maîtrise collective**



Zones de contraintes faibles



Zones sans contrainte spécifique

Nature du risque **

ir : inondation de plaine
I', i' : inondation en
 : pied de versant
T, t : crues de torrents
 et des ruisseaux torrentiels
V, v : ravinements et
 ruissellements sur versant
G, g : glissements de terrain
P, p0, p1, p2 : chutes de pierres
F : effondrement

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé et inondation de plaine :
voir encart au 1/25 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles
contraintes caractère en majuscule pour les autres cas),
éventuellement complété par un indice numérique.

----- Limite de la zone d'étude

Réalisation : Alp'Géorisques

Etabli en : Mai 2006

Edition : Alp'Géorisques

Modifié le :

Echelle : 1/5 000



Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé), et du risque inondation de plaine



B1r zones de contraintes faibles
(inondation de plaine)
Bv zones de contraintes faibles
(ruissellement)

Echelle : 1/25000